CLASSIFICATIONS

FAIRE CESSER LES CONTRE-VERITES

PUBLIC/PRIVE MEME COMBAT :

OUI AUX DROITS COLLECTIFS – NON A L'INDIVIDUALISME

Une première vérité :

L'EPA n'est en aucun cas obligatoire ni de façon statutaire ni de façon conventionnelle, ni même légale.

L'obligation n'est pas pour le salarié, mais pour l'employeur qui doit proposer ces dispositifs à ses salariés.

Liberté est laissée au salarié de « s'en saisir » … ou pas.

Mais si vous en espérez quoique ce soit,
Demandez donc à tous les forcenés… et déçus des heures sup non comptabilisées (les fameuses heures écrêtées !!) !
Demandez donc aux doubles compétences « non certifiées » dans le cadre de la GPEC !
Demandez donc à tous ces collègues portés aux nues sur l'autel de la détection de potentiels et aussi rapidement redescendus pour de sombres raisons !

et cette liste n'est pas exhaustive…

La CGT-Force Ouvrière s'oppose à toute individualisation de la relation de travail.

L'EPA en est un des principaux vecteurs, et à sa suite EP, ESA, ORS...

Une deuxième vérité :

En aucune façon l'entretien de repositionnement ne permettra de « négocier » ce repositionnement. C'est même pour cela qu'il n'y a pas de temps de préparation. Logique !

Cet entretien n'a qu'un seul et unique objet : vous informer sur votre « re » positionnement, certainement pas d'en débattre.
Votre N+1 n'a plus aucune marge de manœuvre.

La moulinette des outils numériques et RH est passée par là. Ah si, bien sûr, on vous écoutera avec bienveillance (sic !!) exprimer vos désaccords... potentiels.

Et on vous expliquera avec le plus grand sérieux comment et pourquoi c'est vous qui vous trompez. Rappelez-vous les « Hors Cadre » …

Une troisième vérité :

En aucune façon, un agent public ne relève du référentiel métier, ni de la classification privée, ni même et encore moins de la grille de coefficients privés.

N'empêche, la DG et les signataires en ont décidé autrement, sans en avoir les prérogatives, dixit le texte lui-même :

« La Direction générale s'engage à ouvrir, dans les trois mois suivant la signature du présent accord, une concertation sociale portant sur la classification des agents de droit public (ndlr : c'est en cours), et à l'issue, d'engager les démarches auprès des ministères compétents. Suite à la publication des textes, les agents de droit public sont rattachés à un emploi du référentiel des métiers. Dans l'attente, et pour leur garantir de bénéficier de la gestion RH et plus particulièrement de la gestion prévisionnelle des emplois, un emploi du référentiel métier est identifié à titre provisoire pour chacun d'eux, dans le système d'information RH. Cette opération n'entraîne aucun impact sur leur gestion statutaire et réglementaire.
Le rattachement définitif a lieu à l'issue d'un entretien de rattachement, y compris à défaut de publication de textes. »

Ne soyons pas dupes ! Ici, quand la DG évoque d'abord un rattachement provisoire au référentiel métier, ce caractère provisoire ne veut **QUE** dire que c'est en attendant qu'elle obtienne le droit de procéder au rattachement définitif !!

Ne soyons pas dupes ! ce rattachement provisoire sera entériné… définitivement par la direction générale.

Ne soyons pas dupes ! Nombre de collègues vont se voir passer de « technicien » à « employé » ; nombre de collègues vont s'auto financer, sur leur 19§2, les quelques points gagnés, nombre de collègues vont voir leur parcours professionnel bloqué.

Et ce n'est pas l'effet des transpositions de coeff, mais bel et bien du rattachement au référentiel métiers.

POUR LA CGT-FO C'EST BIEN L'ENSEMBLE DES SALARIES ET AGENTS DE POLE-EMPLOI QUI AURAIENT PU, AURAIENT DU, VOIR, A CETTE OCCASION HISTORIQUE, RECONNAITRE L'INVESTISSEMENT SANS FAILLE DONT ILS FONT PREUVE DEPUIS DES ANNEES ET CE MALGRE LES PERPETUELS CHANGEMENTS DE CAP DE NOS DIRIGEANTS (un métier unique, le référent personnel, la double compétence, puis le tout spécialisation ; la mise en place de plateforme téléphonique puis le retour de l'accueil téléphonique au sein des agences ; …)

POUR LA CGT-FO IL N'EST JAMAIS TROP TARD POUR FAIRE ENTENDRE LA VOIX DES FEMMES ET DES HOMMES QUI FONT QUE POLE-EMPLOI EST ENCORE DEBOUT

LE 22 MARS affirmons nos revendications